

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
03 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
03 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et conseillers délégués

## EXTRAIT N°15/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-six et le 09 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLE Laetitia, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick,

Pouvoirs : MARECHAL Philippe à GUYOLARD Yannick

Absents excusés : MARMIN Philippe

Secrétaire de séance : VAUTRAIN Marie-Claire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, en tenant compte du dernier recensement effectué début 2026,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints dans la liste de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal :**

ARTICLE 1er: de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des adjoints et des conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivants:

Taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales

- Maire: 35.7 % soit 1 467.46€  
-1<sup>er</sup> adjoint : 17 % soit 698.79 €  
-2<sup>ème</sup> adjoint : 17 % soit 698.79 €  
-3<sup>ème</sup> adjoint : 17 % soit 698.79 €  
-4<sup>ème</sup> adjoint : 17 % soit 698.79 €  
-5<sup>ème</sup> adjoint : 17 % soit 698.79 €

1<sup>er</sup> Conseiller délégué : 6% soit 246.63€  
2<sup>ème</sup> Conseiller délégué : 6% soit 246.63€  
3<sup>ème</sup> Conseiller délégué : 6% soit 246.63€

ARTICLE 2: La présente délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil municipal du 10 juillet 2020,

ARTICLE 3: Les indemnités de fonction seront versées à compter du 09 avril 2026, conformément aux souhaits de Madame le Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

ARTICLES 4: Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués est annexé à la présente délibération.

Votée à l'unanimité

Pour copie conforme,  
Le 10/04/2026  
Le Maire,  
Isabelle MORELLE





## Commune de BALAGNY SUR THERAIN

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Montataire

Conseil municipal du 9 avril 2026

Note de synthèse

Annexe n° 1

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION

L'enveloppe indemnitaire globale maximale est égale à : **6 683.74€**

Indemnité brute maximale du Maire : **2 289.56 €**

Indemnité brute maximale des adjoints en exercice : **4 394.15 € (soit 878.83€ brut/ adjoints)**

Indemnité brute maximale des conseillers délégués en exercice : **246.63€ (indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire+ adjoints)**

Indemnités des adjoints, des conseillers délégués, des conseillers adjoints et du maire :

Indemnités du maire :

Nom et Prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la FPT)	Total brut mensuel en euros
MORELLE Isabelle	35.7 %	1 467.46 €

Indemnités des adjoints :

Nom et Prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la FPT)	Total brut mensuel en euros
1 <sup>er</sup> adjoint MONVOISIN Patrice	17 %	698.79 €
2 <sup>ème</sup> adjoint VAUTRAIN Marie-Claire	17 %	698.79 €
3 <sup>ème</sup> adjoint PINCHON Francis	17 %	698.79 €
4 <sup>ème</sup> adjoint STAELENS Isabelle	17 %	698.79 €
5 <sup>ème</sup> adjoint MARION Antoine	17 %	698.79 €



## Commune de BALAGNY SUR THERAIN

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Montataire

---

### Indemnités des conseillers délégués

Nom et Prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la FPT)	Total brut mensuel en euros
CARTIER Flavie	6 %	246.63 €
VOISIN FONTANET Guy	6 %	246.63 €
CARON Laurence	6 %	246.63 €

Cachet, date et signature de la collectivité :

Le 10/04/2026

